



Protection sociale complémentaire à destination des agents territoriaux

Convention de participation
Prévoyance

Centre de Gestion de la Fonction
Publique Territoriale de Haute-Saône



Sommaire

1. Présentation

- La démarche
- La MNT et le groupe VYV

2. Votre offre

- Les limites de votre statut
- Vos garanties et services
- Tableau des cotisations
- Exemples de prestations
- Des services inclus
- Les conditions d'adhésion
- Pourquoi adhérer ?
- La MNT, c'est aussi....

3. Vos contacts

1. Présentation



Être utile est un beau métier

Le contexte

Une convention de participation portant sur la partie **prévoyance** de la protection sociale complémentaire

Le Centre de Gestion assisté par un AMO sur toute la procédure (mise en concurrence, négociation, suivi)

123 collectivités ont donné mandat, représentant **2159 agents**

Attribution du marché lors du Conseil d'Administration du 29 septembre 2021

La démarche

Le Centre de Gestion a retenu le groupe VYV - MNT pour sa convention de Participation PREVOYANCE

Date d'effet du contrat
01/01/2022

Durée du contrat:
6 ans

Pour être couvert par ce contrat, il vous faut remplir un bulletin d'adhésion Prévoyance !

MNT, Mutuelle Nationale Territoriale

LES CHIFFRES CLES DE LA MNT



1 127 627
Personnes
protégées



482 109
Adhérents
Santé



421 305
Adhérents
Prévoyance



0
Actionnaire
à rémunérer



94
Agences
locales



1^{er}
Intervenant
FPT



9 000
Correspondants
Mutualistes



80 %
Adhérents satisfaits
et très satisfaits



Premier acteur de l'assurance santé et le premier opérateur national de services de soins et d'accompagnement.



Première mutuelle de la fonction publique territoriale en santé et en prévoyance :
Gestionnaire Co-Assureur
Co-Distributeur



Mise en œuvre du dispositif

Rappel



2. Votre offre



Étre utile est un beau métier

Les limites de votre statut

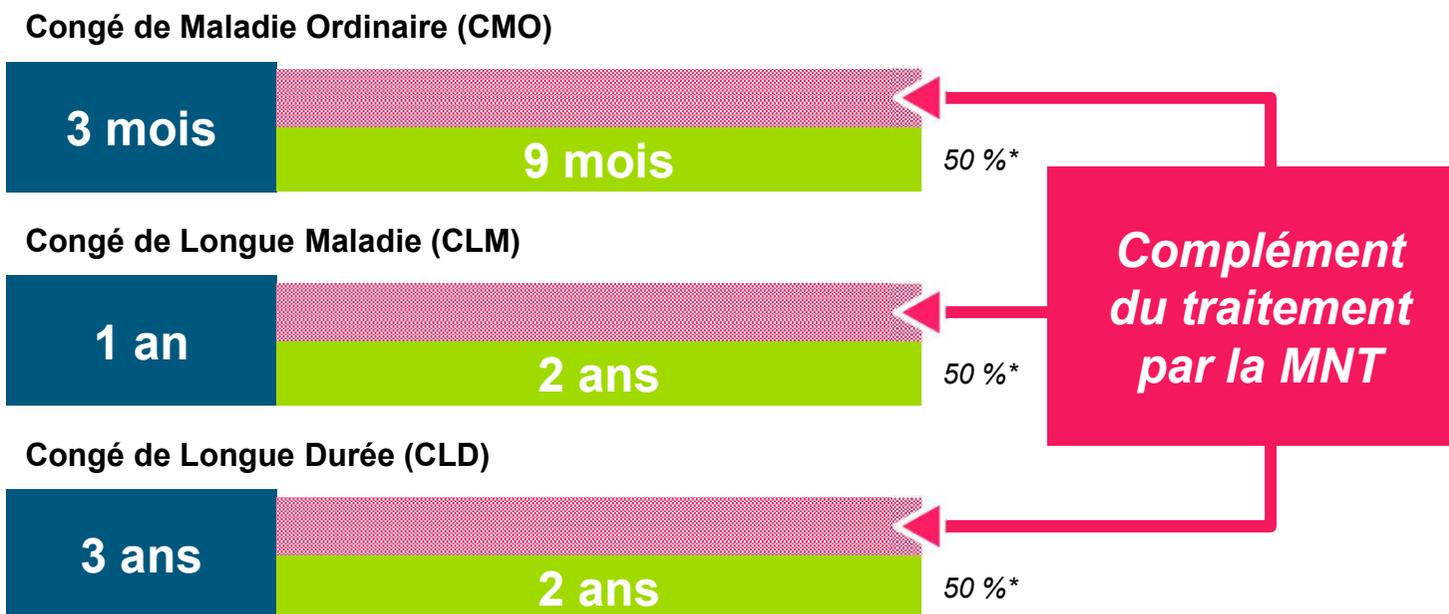
Dans la Fonction Publique Territoriale, que vous soyez titulaire, stagiaire ou contractuel, vous êtes confronté à une même réalité.



En cas d'arrêt de travail, vous pouvez **perdre jusqu'à 50 % de votre traitement dès 90 jours d'arrêt de travail, sur une année glissante.**



Agent titulaire ou stagiaire affilié à la CNRACL



Agent titulaire ou stagiaire non affilié à la CNRACL



Agent contractuel

Congé de Maladie Ordinaire (CMO)

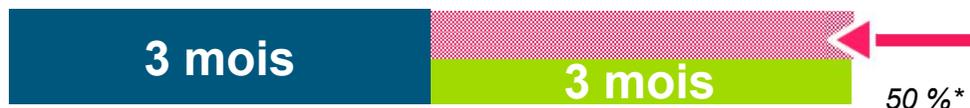
Ancienneté : 4 mois à 2 ans



Ancienneté : 2 ans à 3 ans



Ancienneté : plus de 3 ans



Congé de Grave Maladie (CGM)

Ancienneté : plus de 3 ans



Complément
du traitement
par la MNT

En cas d'incapacité permanente ou invalidité

Agents affiliés à la CNRACL :

La pension d'invalidité est accordée au fonctionnaire admis à la retraite à la suite d'une interruption prématurée de la carrière causée par une inaptitude pour raisons de santé rendant impossible la poursuite de son activité.

C'est la **pension de retraite définitive** qui est alors versée à l'agent.



Les stagiaires bien que nommés mais non encore titularisés ne peuvent pas y prétendre. Ils relèvent du régime général de la Sécurité sociale.

Agents relevant du régime invalidité de la Sécurité sociale :

La pension d'invalidité (CPAM) concerne les agents titulaires et stagiaires relevant de l'IRCANTEC et les agents non titulaires de droit public.

En cas d'incapacité à exercer une activité professionnelle, la pension est alors égale à 50 % du salaire annuel moyen (calculé sur la base des 10 meilleurs années).

Vos garanties

ASSIETTE

- Traitement brut indiciaire annuel (TIB) et Nouvelle bonification indiciaire (NBI)
- Et, **au choix de la Collectivité**, les éléments du Régime indemnitaire susceptibles d'être perdus en cas de congés pour raisons de santé, selon les modalités ci-dessous. Le complément indemnitaire annuel (CIA) est exclu de l'assiette de cotisation et des prestations versées.

UNE GARANTIE COLLECTIVE : Incapacité Temporaire de travail

- Les indemnités journalières versées à 90% du Traitement Net

DES GARANTIES OPTIONNELLES FACULTATIVES

- Invalidité : 90 % du Traitement Net
- Minoration de Retraite : 90 % de la perte
- Décès/Perte totale et irréversible d'autonomie : 100% du Traitement net + 100% NBI brut

Tableau des cotisations

Garantie collective	Prestation	Taux TTC
INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL	90 % net (TIN + NBI + RI*)	0,87 %

Taux négociés et fixes pendant 3 ans minimum puis si augmentation nécessaire : plafonnée à 15 %

½ cotisation pour l'adhérent indemnisé à ½ traitement

L'adhérent en invalidité est exonéré des cotisations

Tableau des cotisations

Options Individuelles au choix de l'agent	Prestation	Taux TTC
INVALIDITE	90 % net (TIN + NBI + RI*)	0,98 %
MINORATION DE RETRAITE	90 % net (TIN + NBI + RI*)	1,25 %
Pour la garantie perte de retraite, pour toutes les adhésions avec une prise d'effet au 1 ^{er} janvier 2022, une cotisation ttc de 1,25 % pendant l'année 2022, la cotisation passera à 1,52 % ttc (le niveau de cotisation garantissant l'équilibre technique de la garantie) à partir du 1 ^{er} janvier 2023		

GARANTIE CAPITAL DECES / PERTE TOTALE ET IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE	100 % de la perte (TIN + NBI)	0,24%
---	-------------------------------	-------

*Régime Indemnitaire

- ✓ Le régime indemnitaire est garanti en maladie ordinaire à l'issue de 90 jours de plein traitement.
- ✓ Le régime indemnitaire est versé que la Collectivité le maintienne ou non.
- ✓ La prestation est versée dans la limite de 40% du régime indemnitaire net (peu importe le régime indemnitaire versé par l'employeur, le cumul du versement Prévoyance et de l'employeur ne pouvant dépasser le plafond des prestations mentionné ci-dessous). Sur ce montant sera perçu la CSG, la CRDS et éventuellement la CASA.
- ✓ Lors de transformation d'arrêt maladie ordinaire en arrêt de longue maladie ou de maladie longue durée ou de grave maladie, le régime indemnitaire est versé jusqu'au dernier jour du mois au cours duquel est rendu l'avis du comité médical ou de la commission de réforme.
- ✓ Le régime indemnitaire ainsi versé est définitivement acquis, l'Assureur ne procède pas à des demandes de remboursements. Le régime indemnitaire n'est autrement pas accordé en longue maladie / longue durée.

Exemple d'un agent à demi-traitement

Caroline, agent titulaire CNRACL de 35 ans.

Son traitement indiciaire net est de 1500 €. Elle passe à demi traitement dans le cadre de son congé de maladie ordinaire.

Incidence sur son niveau de vie (calcul sur un mois entier) :



**Caroline n'est pas adhérente
à la Convention de
participation prévoyance**

Plein traitement net = 1500 €
Demi traitement net = 750 €

Perte nette = 750 €/mois
Soit 25 €/jour d'arrêt de travail !



**Caroline est adhérente
à la Convention de
participation prévoyance**

Plein traitement net = 1500 €
Demi traitement net = 750 €

Indemnisation* = 600 €
Perte nette = 150 €

Exemple d'un agent en invalidité

Caroline, agent titulaire CNRACL de 35 ans.

Elle est reconnue invalide suite à son arrêt de travail et mise en retraite pour invalidité. Son ancienneté de cotisation à la CNRACL est de 20 ans.

Incidence sur son niveau de vie (calcul sur un mois entier) :



**Caroline n'est pas adhérente
à la Convention de
participation prévoyance**

Plein traitement net = 1500 €
Rente invalidité CNRACL estimée
= 600 €

Perte nette = 900 €/mois



**Caroline est adhérente
à la Convention de
participation prévoyance**

Plein traitement net = 1500 €
Rente invalidité CNRACL
estimée = 600 €

Indemnisation* = 750 €
Perte nette = 150 €/mois

Des services inclus

L'Assistance



Garde d'enfant
Soutien psychologique
Aide en cas d'hospitalisation /immobilisation
Accompagnement social

Action sociale MNT

Aide en situation de handicap
Et de catastrophe naturelle
Prêt santé BFM

MNT Equilibre et Aménagement reclassement

Dialogue avec les différents partenaires, sur le terrain, concernés par la reprise de travail du salarié

- Soutien psychologique aux agents

MNT

- Espace adhérent : adherents.mnt.fr
Accédez à tout moment à l'ensemble de vos informations, services et avantages

vyv

Les conditions d'adhésion

Pas de limite d'âge

Pas de questionnaire médical

Être en activité au jour de la signature du bulletin d'adhésion et au jour de la prise d'effet du contrat

- Nouveaux adhérents : dans les 12 mois suivant la signature de la convention,
- Nouveaux embauchés : dans les 12 mois suivant leur arrivée,
- Pour les agents en AT : Le fonctionnaire ou l'agent peut adhérer immédiatement au contrat dans le délai de 12 mois, les garanties ne s'exerçant pas pour le risque en cours.
- Au-delà des 12 mois : Admis à l'issue d'une période de 90 jours sans arrêt de travail



Situation des Collectivités en Labellisation

Rappel

1

Les collectivités ont donné mandat au CDG 70

Validation de l'adhésion à la convention de participation par le comité technique.

2

3

Prise d'une délibération pour rejoindre la convention.

Pourquoi adhérer ?

Maintien de votre niveau de vie

Démarche solidaire
à l'échelle de la collectivité

Démarches simples et
facilitées par votre
employeur

Choix du Groupe VYV

Conditions d'adhésion facilitantes

Tarifs négociés

Avantages et services inclus

La proximité

Couverture et garanties
adaptées

Des adhésions facilitées



Par Internet

Grâce au e-bulletin d'adhésion (E-BA)



Avec un conseiller

Lors des réunions et permanences
dans votre collectivité

Par téléphone au **09 72 72 02 02**
(prix d'un appel local)



En agence

MNT : 50 avenue Wilson – 25200 MONTBELIARD
Permanence au CDG 70 - Vesoul

Bulletin d'adhésion dématérialisé – E-BA

Suivez le « pas à pas » pour adhérer en ligne :

Copier le lien dans la barre d'adresse de votre navigateur internet pour accéder à l'E-BA

CONVENTION DE PARTICIPATION
Commentaire de la Commission CONVENTIONS GARANTIES
ADHÉSION À UN CONTRAT PRÉVOYANCE VIA UN BULLETIN D'ADHÉSION

Afin de simplifier vos démarches, la MNT vous a développé des agents de votre collectivité en bulletins d'adhésion dématérialisés pour accéder en ligne à vos garanties prévoyance. Simple et rapide, votre adhésion en prévoyance est réalisée en 5 étapes distinctes ci-après.

IMPORTANT : Avant de commencer votre adhésion en ligne, vous devez vous munir des pièces justificatives suivantes :

- Votre RIB préalablement saisi sur votre compte bancaire en ligne
- Votre numéro de matricule inscrit sur votre bulletin de salaire
- Votre dernier bulletin de salaire préalablement saisi sur votre espace

JE ME CONNECTE A MON ESPACE « BULLETIN D'ADHÉSION »

- Je clique sur « Accéder au formulaire prévoyance » présent l'interface de ma collectivité
- Je clique sur « Adhérer »
- Je clique sur « Connexion »

JE CHOISIS LA ou LES GARANTIES

- Je me souviens des pièces justificatives fournies ci-dessus.
- Je consulte les garanties proposées dans « Voir mes offres ».
- Je sélectionne la formule de mon choix et je clique sur « Je complète mon profil ».

JE RENSEIGNE MON PROFIL

- Je renseigne mes informations personnelles : nom, prénom, adresse, numéro de matricule...
- Je renseigne mes données de rattachement : adresse, numéro de matricule...

⚠ Avant de commencer...

Veillez vous munir des éléments justificatifs suivants :

- RIB
- Numéro de matricule (inscrit sur votre bulletin de paie)
- Dernier bulletin de paie

1 Garanties

Formules de base

Cliquez sur la formule de base qui vous convient.

Formules complémentaires - Optionnel

Si vous souhaitez une formule complémentaire, cliquez dessus.

2 Profil

Informations personnelles

Contact
Emploi

3 Coordonnées bancaires

J'AJOUTE MES COORDONNÉES BANCAIRES

Télécharger votre dernier bulletin de salaire et votre RIB

4 Récapitulatif

Vérification des informations saisies
Cliquer sur « j'adhère à la MNT »
Réception d'une confirmation par email
Vous pouvez activer votre espace adhérent



Être utile est un beau métier

L'outil de gestion

L'espace Collectivité : tableau de bord

En un coup d'œil, suivez les adhérents de votre Collectivité et trouvez les rapidement grâce à la barre de recherche.

En cliquant sur l'onglet « œil », accédez aux informations détaillées de chaque adhérent.

The screenshot shows a web interface for managing a collective. At the top, there is a navigation bar with tabs: DASHBOARD, PRESTATIONS, COTISATIONS, and ADHÉRENTS. Below the navigation bar, the main content is divided into two columns. The left column is titled 'Liste des adhérents' and shows a search bar with the text 'Rechercher un adhérent' and a 'RECHERCHER' button. Below the search bar is a table with 8 rows of data. Each row contains the name 'Marla Watson', the number '544368876', and the text 'SANTÉ / PRÉVOYANCE'. To the right of each row is an eye icon. The right column is titled 'Collectivité' and shows the name 'MAIRIE DE TOULOUSE' and its address '12 rue de la pervanche, Toulouse 39004'. Below this, there are fields for 'N° SIRET : 03044 3442 343 12' and 'N° CONTRAT : 00013432-CDN/1'. At the bottom of the right column, there is a section titled 'CONTRATS DE LA COLLECTIVITÉ' with two entries: 'Détail du contrat collectif' and 'Nom du document', each with a date and icons for printing and downloading.

Liste des adhérents 84 adhérents			
Rechercher un adhérent	RECHERCHER		
Marla Watson	544368876	SANTÉ / PRÉVOYANCE	👁️
Marla Watson	544368876	SANTÉ / PRÉVOYANCE	👁️
Marla Watson	544368876	SANTÉ / PRÉVOYANCE	👁️
Marla Watson	544368876	SANTÉ / PRÉVOYANCE	👁️
Marla Watson	544368876	SANTÉ / PRÉVOYANCE	👁️
Marla Watson	544368876	SANTÉ / PRÉVOYANCE	👁️
Marla Watson	544368876	SANTÉ / PRÉVOYANCE	👁️

MAIRIE DE TOULOUSE
12 rue de la pervanche, Toulouse 39004
N° SIRET : 03044 3442 343 12
N° CONTRAT : 00013432-CDN/1
Date début d'effet : 01/01/17

CONTRATS DE LA COLLECTIVITÉ

Détail du contrat collectif Date de mise à jour : 01/01/17	🖨️ ⬇️
Nom du document Date de mise à jour : 12/12/16	🖨️ ⬇️

Vous pouvez retrouver ici la « carte d'identité » de la Collectivité :

- Nom
- Adresse
- Numéro de contrat
- Les différents types de contrats qui restent téléchargeables à tout moment.

L'outil de gestion

L'espace Collectivité : les prestations

The screenshot shows a web interface for managing claims. At the top, there is a navigation bar with tabs: DASHBOARD, PRESTATIONS (highlighted), COTISATIONS, and ADHÉRENTS. Below the navigation bar, the main content area is titled 'PRESTATIONS EN COURS' and indicates '4 prestations en cours'. There are five filter buttons: 'TOUTES' (selected), 'PIÈCE DEMANDÉE', 'EN ATTENTE', 'AFFECTÉE', and 'DOSSIER INCOMPLET'. A 'Trier par:' dropdown menu is set to 'CHOISIR'. The main table displays four rows of claim data for 'Robert Norbert' (Indemnisation journalière, dossier médical OUI, date de numérisation 2013-12-04, date de modification 2013-12-04). Each row has a status button: 'EN ATTENTE', 'PIÈCE DEMANDÉE', 'AFFECTÉE', and 'DOSSIER INCOMPLET'. At the bottom, there is a button 'AFFICHER PLUS DE RÉSULTATS'.

NOM DE LA COLLECTIVITÉ	DASHBOARD	PRESTATIONS	COTISATIONS	ADHÉRENTS
PRESTATIONS EN COURS (4 prestations en cours)				
TOUTES PIÈCE DEMANDÉE EN ATTENTE AFFECTÉE DOSSIER INCOMPLET				
Trier par: CHOISIR				
Robert Norbert Indemnisation journalière	dossier médical OUI	date de numérisation 2013-12-04	date de modification 2013-12-04	EN ATTENTE
Robert Norbert Indemnisation journalière	dossier médical OUI	date de numérisation 2013-12-04	date de modification 2013-12-04	PIÈCE DEMANDÉE
Robert Norbert Indemnisation journalière	dossier médical OUI	date de numérisation 2013-12-04	date de modification 2013-12-04	AFFECTÉE
Robert Norbert Indemnisation journalière	dossier médical OUI	date de numérisation 2013-12-04	date de modification 2013-12-04	DOSSIER INCOMPLET
AFFICHER PLUS DE RÉSULTATS				

Dans l'onglet « prestations », vous pourrez :

- Suivre l'évolution des prestations de vos agents
- Trier les prestations selon les 4 statuts disponibles pour une recherche simplifiée.

L'outil de gestion

L'espace adhérent : procédure

Connectez vous ou créez un compte
pour accéder à votre espace adhérent MNT

MNT PRÉVOYANCE

Si vous êtes adhérent MNT Prévoyance,
retrouvez votre numéro de contrat sur votre
certificat d'inscription ou votre **attestation
de labellisation**

Certificat d'inscription >

Pour faciliter l'inscription, il est précisé en vert où peuvent être trouvées les informations.

Par ailleurs des indications guident l'utilisateur et un numéro de téléphone est rappelé en cas de besoin.

L'outil de gestion

L'espace adhérent : garantie / contrat

 **VOTRE CONTRAT PRÉVOYANCE**

NUMÉRO PRÉVOYANCE
11695425

POSITION STATUTAIRE
Territorial non titulaire

LES GARANTIES ASSOCIÉES

**IJ - Indemnité Journalière - 95%
STAGE**

Vous pourrez retrouver
**l'ensemble des contrats
prévoyance** auquel l'adhérent
a souscrit, ainsi que :

- *Les numéros de contrat*
- *Les garanties de contrat*

L'outil de gestion

L'espace adhérent : les prestations

Enfin, ces données sont également présentes dans l'onglet « remboursements » du menu de navigation.



€ VOS DERNIERS VERSEMENTS PRÉVOYANCE

GARANTIE	VERSÉ À	PÉRIODE		DATE DE VERSEMENT	MONTANT VERSÉ	
INDEMNITES JOURNALIERES MNT 67 (J1)	L**** C****	1 janvier 2017	15 janvier 2017	16 février 2017	291.37 €	
INDEMNITES JOURNALIERES MNT 67 (J1)	L**** C****	24 décembre 2016	31 décembre 2016	16 février 2017	134.59 €	
INDEMNITES JOURNALIERES MNT 67 (J1)	L**** C****	3 juin 2015	5 juin 2015	7 juillet 2015	57.62 €	

Le tableau de bord de l'espace adhérent permet de suivre en un coup d'œil :

- *L'évolution des versements prévoyance.*

Il permet de plus d'imprimer rapidement des attestations.

L'espace adhérent MNT



Suivez vos remboursements santé 24/24h

Relevés de prestations en ligne, historique des remboursements (informations mises à jour quotidiennement).



Consultez votre contrat prévoyance

Détails du contrat, visualisation et édition de décompte de versements.



Accédez à des services santé

Assistance, action sociale, protection juridique...



Optimisez votre budget

Analyse de devis dentaires, service de géolocalisation pour accéder à nos réseaux de soins (opticiens et audioprothésistes).



Localisez des professionnels de Santé

Liste des opticiens et audioprothésistes agréés à proximité de chez vous.



Gérez votre compte

Consultation et modification de vos informations personnelles, coordonnées bancaires, formule et contrat.



Découvrez d'autres avantages

Parrainage d'un collègue en santé, tarifs préférentiels et réductions pour vos vacances...



Contactez votre agence

Formulaire en ligne pour un lien direct et privilégié.



Consultez et téléchargez vos documents

Carte adhérent (tiers payant), attestation de labellisation, informations de renouvellement...

En résumé...

Les collectivités doivent informer de façon officielle le CDG de leur choix d'intégrer la convention

Définir et confirmer sa participation financière

Consulter le CT

Prendre la délibération ⇒ renvoyer un exemplaire au CDG et à la MNT

Fixer la date de mise en place

Signature de la convention d'adhésion et des conditions particulières :

Le CDG adresse à la collectivité les deux documents :

⇒ 1 exemplaire collectivité à conserver

⇒ 2 exemplaires CDG

La collectivité retourne les documents signés au CDG

En résumé

Prendre contact avec la MNT pour fixer les modalités du déploiement dans votre collectivité :

Mise en place de réunions d'information auprès des agents et/ou permanences individualisées pour accompagner les agents :

Remise du kit adhésion,

Bulletin d'adhésion, information sur adhésion en ligne

La collectivité et la MNT assurent le suivi des adhésions

Centralisation des bulletins d'adhésion

Suivi, pointage et relance adhésion

Programmation sur le 1^{er} semestre de réunion de gestion à destination des services RH

Merci de votre attention



Des questions ?

Vos contacts



CONTACT

Benoit MALIVERNAY

benoit.malivernay@mnt.fr

50 avenue Wilson – 25200

MONTBELIARD

Tél : 09.72.72.02.02. -

Mobile : 06.43.46.53.26